

Négociation salariale de la branche pétrole : Un nouvel échec !

Déclaration CFE-CGC en préambule de la négociation salaire

La CFE-CGC vient pour signer mais – nous le répétons chaque année – pas à n'importe quel prix vous vous en doutez et ce prix, c'est la **défense du pouvoir d'achat des salariés** de la branche Pétrole mais aussi la **défense de la CCNIP et des accords de branche**. En effet, après avoir signé l'accord de la création de la C2PNI dans le contexte difficile et contraint des ordonnances Macron, nous sommes aussi ici pour montrer que la négociation de branche a encore un sens, comme doivent le penser vos mandants, sinon pourquoi seraient-ils à la CCNIP ? Dans cette négociation salariale, nous pensons bien sûr en même temps **aux petites sociétés de la Branche** et à l'impact qu'aurait notamment pour elles une non signature deux années de suite. Nous espérons que vous venez également dans cet esprit.

Compte tenu du contexte économique, des bons résultats des entreprises de la branche, mais aussi en intégrant la composante du climat social tendu en France, **la CFE-CGC a fait des propositions raisonnables et argumentées** :

- Une **augmentation de 1.7%** des minima de la grille de salaires,
- Une **clause « filet »** pour les cadres afin qu'ils bénéficient a minima d'une augmentation (ils sont exclus des augmentations générales),
- L'**augmentation de l'Indemnité de Départ à la Retraite** (IDR) à 12 mois contre 3 aujourd'hui,
- Une **garantie d'augmentation** minimale de 3% en cas de changement de coefficient pour toutes les catégories siocioprofessionnelles,
- Un **salaire minimum d'embauche** des cadres à la valeur du PASS,
- La **favorisation de la cadratation** des ETAM,
- L'amélioration de la **politique d'égalité Femmes / Hommes** non seulement sur le plan des salaires mais aussi sur le sujet de la **progression de carrière**,
- Une **aide au rachat de trimestre** pour faciliter les départs en retraite.

Pour l'UFIP, le point de départ de la négociation était à 0.8% des minima et rien d'autre pour atteindre après des heures de négociation 1% ce qui a montré leur faible marge de manœuvre.

L'UFIP, qui une nouvelle fois **n'a pas entendu nos arguments** sur la transition énergétique et le climat de contestation sociale, est restée bloquée sur l'augmentation des minima de la grille de salaires.

Inacceptable pour l'ensemble des OS !

D'autre part, la négociation s'est achevée sans que nous ayons eu connaissance de la position de repli de l'UFIP en cas de non signature, du moins celle dictée par ses adhérents que sont les sociétés de la branche, les grands donneurs d'ordre : TOTAL, EXXONMOBIL, SHELL ...

"IL EXISTE UNE VOLONTÉ
DE POURSUIVRE
LES NÉGOCIATIONS..."

Si, Si...

REGARDEZ!



Selon les représentants de la branche patronale (UFIP), **les entreprises souhaiteraient privilégier la négociation en interne au détriment de la négociation collective** et surtout au détriment des salariés des petites entreprises qui n'ont pas de négociation.

On peut se demander qui veut la peau de la branche ?



L'UFIP ne comprend toujours pas qu'il faut répondre aux inquiétudes des salariés de la branche.

A la CFE-CGC nous lutterons – de façon constructive – contre une certaine politique décliniste et contre les lobbies et les dogmatismes qui existent dans le secteur de l'énergie et de la transition énergétique. Nous œuvrerons pour une branche pétrole qui évolue et s'adapte pour trouver sa place dans le mix énergétique.

Les grands groupes ont entamé leur virage vers plus de decarbonation, plus d'énergie renouvelable, de matériaux durable, comme Shell qui se donne dix ans pour devenir le premier fournisseur d'électricité au monde, Total qui vise à devenir la major des énergies responsables ...
La CFE-CGC sera vigilante sur l'évolution des emplois et compétences et salaires associés face aux défis futur.

Sur la transition énergétique

Selon The Economist, si on espère contenir la hausse des températures mondiales entre 1,5 et 2 degrés, la production de pétrole devra être ramenée d'ici à 2050 entre 40 à 75 millions de barils par jour, contre 95 millions aujourd'hui. Tout le monde a intérêt à une planète plus propre. Mais une contraction de l'industrie pétrolière pourrait aggraver les tensions sur les marchés de l'énergie. **Comprimer une industrie employant plus de 10 millions de personnes ne se fera pas sans heurt.**

Selon le National Geographic, au cours de l'histoire, plusieurs peuples ont subi les affres du climat. Les vikings ont fini par disparaître, faute de pouvoir s'adapter au changement. Les salariés du Pétrole ne veulent être les nouveaux vikings.

Comme chaque année, nous avons la volonté de signer mais c'est dans ce contexte incertain de transition énergétique que nous attaquons la négociation salariale. **Les salariés du pétrole ont besoin d'un cap pour se projeter** et la négo salariale est une composante de ce cap ; c'est pour cette raison que nous attendons de l'UFIP un geste raisonnable sur l'augmentation des minis.

Sur le contexte de contestation sociale

En cette période troublée de contestation sociale, nous restons persuadés que la négociation salariale est un bon moyen d'apaiser les tensions.

Au cours de la négociation, Mr Duseux a fait allusion à l'étude en cours au sein de France Industrie par le cabinet REXECODE sur l'avenir de nos emplois dont les résultats nous seront présentés.

Nous leur donnons rendez-vous au 1^{er} trimestre 2020 pour le partage des résultats de cette étude des impacts de la transition énergétique sur les emplois, les compétences, la formation des salariés du pétrole.

Votre syndicat CFE-CGC Pétrole moderne et tourné vers l'avenir.

Confédération Française de l'Encadrement CGC

59 à 63 rue du Rocher – 75008 PARIS

☎ 01 55 30 13 71 ✉ petrole@cfecgc.fr  [@CfePetrole](https://twitter.com/CfePetrole)  [cfe-cgc-petrole.fr](https://www.facebook.com/cfe-cgc-petrole.fr)